

GUIDE DU TUTEUR DE STAGE

M1 MASTER MEEF 2D



2018-2019

GUIDE DU TUTEUR EN MASTER MEEF

La formation initiale des enseignants s'inscrit désormais dans le cadre de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie de Nice.

Cette école est ouverte sur les autres composantes de l'université de Nice et développe une démarche partenariale avec l'université de Toulon. Elle est également ouverte sur le milieu scolaire et associe à son fonctionnement l'ensemble des praticiens de terrain désignés par le Rectorat.

Le mot de la Directrice de l'ESPE

Bienvenue à l'ESPE de l'Académie de Nice !

Les étudiants sont inscrits à l'ESPE de l'Université de Nice ou de Toulon pour préparer un master MEEF. Ce livret va vous permettre de mieux comprendre de quoi est composée la formation.

Cette formation a une double ambition :

- d'une part, préparer les étudiants au concours de recrutement qu'ils ont choisi (CAPES, CAPLP, CAPET, Agrégation...) à l'occasion de la première année de Master tout en leur faisant découvrir, par des stages adaptés, le métier d'enseignant ;
- d'autre part après la réussite au concours, les préparer, en deuxième année de Master, à l'exercice du métier d'enseignant par une formation en alternance au cours de laquelle ils seront à la fois étudiant à l'ESPE et enseignant fonctionnaire stagiaire en établissement.

Les stages seront des moments importants de leur parcours car ils leur permettront de prendre progressivement connaissance du métier. Ils seront en cela accompagnés par des tuteurs ; Un tuteur établissement en première année, vous et un binôme de tuteurs en deuxième année de master (un tuteur établissement et un tuteur universitaire).

Le MEEF, comme tout Master universitaire, s'accompagne de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire. Il s'agit d'un mémoire de recherche à dimension professionnelle. Ce mémoire intégrera des résultats scientifiques récents en vue d'alimenter une réflexion sur leur pratique de classe et de participer au développement des compétences professionnelles attendues.

Formation à l'ESPE, stages en établissement et réalisation du mémoire ont pour seul enjeu de développer les compétences nécessaires au métier d'enseignant, c'est-à-dire de leur faire prendre graduellement connaissance de la réalité du métier.

Lors de cette première année, je souhaite que les étudiants profitent pleinement de chaque instant de cette formation et qu'ils en soient, avec votre soutien, les acteurs principaux.

Isabelle Negro

Professeure des Universités

Directrice de l'ESPE de l'Académie de Nice

Sommaire

ÉLÉMENTS DE GÉNÉRALITÉ	4
Introduction.....	4
L'établissement, terrain du stage et milieu professionnel à découvrir	4
Mise en situation professionnelle UE5 ou 4	5
Stage – UE5 ou 4 – ECUE1 – M1	5
Premier stage de OPA	5
Second stage de OPA.....	7
Définition du rôle du tuteur établissement	8
Définition du rôle du stagiaire.....	8
Articulation stage/formation	9
POSTURE DU TUTEUR DE L'ETABLISSEMENT, MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT	9
Mettre en œuvre des compétences d'accompagnement :	9
Inscrire son action en relation avec d'autres acteurs et espaces	9
ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICITÉ POUR LES STAGES	10
STAGES MASTER 1	10
Le premier stage d'observation et de pratique accompagnée	10
Le second stage d'observation et de pratique accompagnée	14
Evaluation des stages en M1.....	16
ANNEXES.....	17
Annexe 1 : Coordonnateurs des différents parcours M1/M2 MEEF	17
Annexe 1 bis : Coordonnées scolarités et secrétariats	19
Annexe 3 : Compte-rendu de visite de Stage – UE5 – ECUE1	20
Annexe 4 : Compte-rendu de visite de Stage – UE5 – ECUE1 pour les CPE.....	24
Annexex5 : Abréviations – Sigles - Acronymes	30
Annexe 6 : Calendrier de l'année	32

ÉLÉMENTS DE GÉNÉRALITÉ

Introduction

Ce guide a pour but de préciser les conditions des mises en stage professionnel, dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Nice. Sa rédaction est issue d'un travail collaboratif entre des représentants de l'ESPE et de l'Académie de Nice. Il s'adresse à tous les acteurs impliqués dans la formation des enseignants (formateurs universitaires, inspecteurs, chefs d'établissement, CPE, enseignants en EPLE) pour préciser le rôle de chacun, construire entre ces acteurs une culture partagée autour de la formation des enseignants et des CPE, et proposer des outils pour la formation.

Les stages constituent une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants et des conseillers principaux d'éducation (CPE), pour au moins trois raisons essentielles :

- ils sont conçus pour permettre une entrée progressive dans le métier ;
- ils sont des points d'ancrage pour la formation dans le Master ;
- ils sont un terrain d'étude pour la recherche qui doit être conduite par les étudiants.

Les stages trouvent leur place dans tous les parcours du Master MEEF sous la rubrique « mise en situation professionnelle ». Ils font systématiquement l'objet d'une préparation et d'une évaluation, qui participent à la validation du Master, et sont le support d'une formation en alternance, lors des travaux d'analyse de pratique.

L'établissement, terrain du stage et milieu professionnel à découvrir

Les stages des étudiants se déroulent dans un Établissement Public Local d'Enseignement (EPL), qu'il soit Lycée général et technologique (LGT), Lycée polyvalent (LPO), Lycée professionnel (LP), ou Collège. Chaque EPL est singulier par son contexte (social, économique, culturel...) et son environnement (urbain, périurbain, rural...), mais aussi, par les acteurs qui y travaillent avec des missions spécifiques, et par la culture propre à l'établissement. Les règles qui président d'un EPL s'appliquent à chaque établissement. L'EPL les met en œuvre, avec ses modalités propres, dans le cadre de son autonomie.

Un professeur et un CPE exercent leurs missions dans un établissement, considéré dans sa spécificité, et sont experts dans leurs domaines (une ou plusieurs disciplines, la vie scolaire). Cette réalité a deux conséquences principales :

le professeur et le CPE doivent connaître les caractéristiques essentielles de « leur » établissement, en s'appuyant sur le projet d'établissement, qui exprime la manière de mettre en œuvre, localement, les directives nationales ; dans la fonction d'accueil du

stagiaire, le chef d'établissement, l'adjoint et le gestionnaire qui constituent l'équipe de direction dans le 2d degré, ont un rôle essentiel. Le tuteur en établissement est aussi partie prenante de l'accueil et aide le stagiaire à prendre en compte la spécificité du réel. Il prépare ainsi le stagiaire à la nécessaire contextualisation de l'expérience vécue en stage.

Mise en situation professionnelle UE5 ou 4

Stage - UE5 ou 4 - ECUE1 - M1

Le calendrier

Deux périodes de deux (à trois) semaines chacune assurent une entrée progressive dans le métier. Chaque période est précédée par une préparation du stage et suivie d'ateliers d'analyse de situations professionnelles placés sous la responsabilité d'un enseignant.

M1	Semestre 1 – Novembre, début Décembre	Stage d'observation et de pratique accompagnée
	Semestre 2 – Avril / Mai après les épreuves écrites du concours	Stage de pratique accompagnée

Le choix des terrains de stage et l'accueil dans les établissements

Pour chaque stage, les étudiants de M1 sont accueillis, parfois en binômes, dans la classe d'un enseignant titulaire. Ces enseignants ont été, avec leur accord, désignés par l'IA-IPR de la discipline pour assumer cette tâche. Ils sont informés par l'ESPE des objectifs et des modalités de stage, et ils participent à son évaluation.

Les conventions de stages

Chaque stage, selon sa nature, fait l'objet d'une convention spécifique. Aucun départ en stage ne peut avoir lieu sans que celle-ci soit signée par l'établissement, la direction de l'ESPE et l'étudiant. La personne à contacter à la scolarité de George V est Madame Dominique Ceravolo, soit par téléphone au 04.93.53.75.29 ou par mail Dominique.CERAVOLO@unice.fr.

Premier stage de OPA

UE 5	Mise en situation professionnelle					
M1 – S1	Obligatoire	Responsable	Stage	Accompagnement du stage	MCC	ECTS
		Enseignant/ responsable de parcours	2 (ou 3) semaines	10 heures	Validé / non validé	1

I- Cadrage Général (pour les disciplines autre que CPE) – CPE voir en annexe 2

1) Objectifs et finalités du stage

Le stage a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer et de tous les aspects du métier d'enseignant, qu'il s'agisse du travail avec les élèves et avec les autres professeurs, du fonctionnement de l'établissement scolaire ou encore du dialogue avec les parents.

Le stage a aussi plus particulièrement pour but de préparer l'étudiant se destinant à l'enseignement à se familiariser progressivement avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement peuvent être transmises aux élèves. Il est conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe.

Cette période de stage s'accompagne à l'université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, de 10 heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l'étudiant à son travail d'observation, de pratique accompagnée et d'analyse.

2) Le contenu du stage, activités confiées au stagiaire

Le stage doit permettre au stagiaire d'observer la pratique quotidienne d'un enseignant mais également le fonctionnement général d'un établissement scolaire. Il permet également de s'exercer à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du professeur d'accueil.

II – Activités/suggestions

1) Les observations/pratiques en classe

- Une rencontre avec l'étudiant(e) si possible avant le début des observations, afin de poser les cadres du stage et de lui permettre de préparer ses observations ;
- Un accord sur les conditions de l'observation (ex : acceptez-vous d'être enregistré ? Auront-ils une table pour pouvoir apporter un ordinateur ou doivent-ils noter sur leurs genoux ?) ;
- Une explication en amont du cours observé pour fixer les cadres de celui-ci (position du cours dans l'année, objectifs, caractéristiques de la classe...) ;
- Des éléments de pratique accompagnée, après un temps de simple observation, activités convenues avec l'étudiant(e), limitées en présence du tuteur : élément d'un cours, correction de quelques copies et remise des travaux, TD à élaborer et/ou animer, activité, encadrement d'élèves... Pour ces éléments d'activité en classe, le tuteur reste la personne-ressource et validera les activités avant le travail en classe.
- Une analyse et un bilan de l'étudiant sur son activité durant le stage.

2) Connaissance du monde professionnel

Dans la mesure des possibilités et du calendrier, le tuteur peut aider/conseiller l'étudiant à :

- Rencontrer d'autres professeurs, dans la discipline de référence, mais aussi dans d'autres disciplines, dans la limite de l'acceptation des enseignants ;
- Rencontrer la communauté éducative : Proviseur, proviseur-adjoint, CPE, ...
- Participer aux rencontres collectives/individuelles avec les parents d'élèves ;
- Découvrir le CDI, les outils utilisés dans l'établissement du type TBI, ENT... ;
- Participer aux Conseils d'établissement, dans la mesure de l'acceptation de tous les acteurs : Conseils de classe, Conseil de Vie Lycéenne, ...

Second stage de OPA

UE 5	Mise en situation professionnelle					
M1 – S2	Obligatoire	Responsable	Stage	Accompagnement du stage	MCC	ECTS
		Enseignant/ responsable de parcours	2 semaines	20 heures	Validé / non validé	2

1- Cadrage Général (pour les disciplines autre que CPE) – CPE voir en annexe 4

Ce stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Il fait suite au stage d'observation qui a eu lieu en novembre.

1) Objectifs et finalités du stage

Le premier stage était, pour la majorité des étudiants, un stage de découverte. Il a été l'occasion d'alterner des temps d'observation et d'intervention progressive et ponctuelle.

Ce dernier point est au cœur de ce second stage qui doit être conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe.

Cette période de stage s'accompagne à l'université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, de 20 heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l'étudiant à son travail de pratique accompagnée et d'analyse.

2) Le contenu du stage, activités confiées au stagiaire

Ce second stage doit permettre au stagiaire de s'exercer à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du professeur d'accueil.

II –Missions du tuteur et de l'étudiant

- ❖ Il revient au tuteur de confier au(x) stagiaire(s) la prise en main partielle ou totale de séquences d'enseignement dont le contenu lui aura été présenté préalablement et, à posteriori, de procéder à l'analyse de la conception de la séance, de la prise en compte des réponses des élèves, ... avec le(s) stagiaire(s).

- ❖ Il incombe à l'étudiant stagiaire de se conformer à l'emploi du temps qui lui sera assigné par le chef d'établissement. Ce stage lui permettra de :
 - Construire des outils de préparation de classe,
 - Analyser leur propre pratique (réflexive) au travers de débriefing avec le tuteur,
 - Repérer des profils scolaires et de recueillir des données sur la classe ou les élèves, notamment sur les dispositifs d'accompagnement de ces derniers (PPRE,...).

=> **Un rapport de stage** est produit par le tuteur à la fin de chaque stage. L'étudiant est tenu de constituer **un dossier** comportant l'ensemble de ces rapports tout au long de son cursus et de le mettre à disposition du tuteur ou de tout autre visiteur de l'Éducation Nationale ou de l'Université.

Définition du rôle du tuteur établissement

Le tuteur est un acteur majeur de la formation. Il est nommé par les corps d'inspection. Le tuteur inscrit son action de formation dans le cadre des objectifs de la formation initiale. Au regard de son expérience et de son expertise, il constitue pour le futur enseignant ou CPE une personne ressource pour l'analyse de l'ensemble des situations professionnelles relatives à l'exercice du métier au sein de l'établissement.

Le tuteur s'attache en particulier à l'analyse des situations d'intervention en classe, de la préparation des séquences et de la conception des dispositifs d'enseignement.

Pour les stagiaires relevant du parcours CPE, l'analyse impulsée par le tuteur porte essentiellement sur le suivi de l'assiduité, l'animation éducative et le pilotage du groupe des assistants d'éducation.

Enfin, le tuteur participe à l'évaluation du stagiaire.

Les missions sont définies ci-dessous, selon l'année de formation et le profil de l'étudiant (M1, M2 admis, M2 non-admis).

Définition du rôle du stagiaire

Le stagiaire s'engage à considérer les périodes de stages comme des moments privilégiés pour se préparer au métier, mais aussi pour développer des capacités d'analyse critique à

travers son mémoire de recherche. Il est accueilli pour ses stages dans un établissement scolaire et devra dès lors se conformer aux règles de l'école de la République et adopter en toute circonstance (aussi bien lors de sa présentation au chef d'établissement ou aux tuteurs, que devant les élèves), **un comportement éthique et responsable. Toute absence devra rester exceptionnelle et être justifiée, sous peine de rendre le stage non évaluable.**

Articulation stage/formation

Les stages constituent le point de convergence entre enseignements disciplinaires ou activités des CPE, les enseignements didactiques, les enseignements de culture commune et les travaux de recherche réalisés par l'étudiant dans le cadre de son mémoire de Master. L'articulation stage/recherche/formation s'actualise essentiellement lors des ateliers d'analyse de pratique, au cours desquels les étudiants sont encouragés à convoquer des connaissances issues de ces enseignements pour l'analyse de situations professionnelles. Ils trouvent ainsi des occasions de développer des capacités d'analyse et de réflexion, mais aussi des opportunités pour s'approprier des savoir-faire face à des situations variées.

POSTURE DU TUTEUR DE L'ETABLISSEMENT, MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Mettre en œuvre des compétences d'accompagnement :

- il accueille, aide à l'intégration, écoute et se rend disponible ;
- il aide, sans se substituer ;
- il montre, analyse de manière concertée, suggère (pluralité des solutions), donne des exemples, des pistes, en évitant de modéliser ;
- il prend en compte le contexte et individualise l'approche par une prise en compte des conditions d'exercice (profil de l'établissement), du statut du stagiaire et de la situation singulière de l'intéressé (âge, parcours...).

Inscrire son action en relation avec d'autres acteurs et espaces

Il collabore ainsi, autant que de besoin avec :

- le chef d'établissement ;
- les inspecteurs ;
- les formateurs universitaires ;

- les autres tuteurs, dans le cadre de la formation continue des tuteurs, au sein de temps de rencontres et de régulation pilotés par les acteurs institutionnels.

ÉLÉMENTS DE SPÉCIFICITÉ POUR LES STAGES

Les modalités et les missions sont diverses ainsi que les objets d'analyse et évaluations par niveau de formation et spécifient les différents types de stages du niveau Master :

STAGES MASTER 1

Le premier stage d'observation et de pratique accompagnée

D'une durée de 2 à 3 semaines, il se déroule au début du mois de décembre.

Objectifs et finalités du stage

Le stage a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer et de tous les aspects du métier d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation ; qu'il s'agisse du travail avec les élèves et avec les autres professeurs, du fonctionnement de l'établissement scolaire ou encore du dialogue avec les parents.

Le stage a aussi plus particulièrement pour but de préparer l'étudiant se destinant à l'enseignement à se familiariser progressivement avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement peuvent être transmises aux élèves. Il est conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe.

Pour les étudiants souhaitant devenir CPE, le stage vise plus spécifiquement à préparer l'étudiant à se familiariser avec le fonctionnement d'un établissement, et avec le service Vie scolaire et les responsabilités afférentes à la prise en charge et à l'accompagnement des élèves. Le stagiaire observera le quotidien d'un établissement où le CPE orchestre une politique éducative et de partenariat avec les différents acteurs de la communauté scolaire impulsée par les personnels de direction. Le stagiaire se fera progressivement une idée plus précise des compétences et des missions attendues du métier de CPE dans le contexte d'un EPLE fixées par le Référentiel de l'inspection générale et les textes statutaires, qu'il s'agisse du suivi administratif, pédagogique et éducatif des élèves tant à l'échelle individuelle que collective et des relations avec les parents.

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant.

Cette période de stage s'accompagne à l'université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, d'une dizaine d'heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l'étudiant à son travail d'observation, de pratique accompagnée et d'analyse.

Missions du tuteur-établissement

Il revient au tuteur, après une phase d'observation et d'adaptation du stagiaire, de lui confier la prise en main partielle ou totale de séquences dont le contenu lui aura été présenté préalablement. Dans le parcours CPE, le tuteur pourra confier au stagiaire la prise en main totale ou partielle de dossiers.

Pour les futurs enseignants :

- Des éléments de pratique accompagnée, après un temps de simple observation, activités convenues avec l'étudiant(e), limitées en présence du tuteur-établissement : élément d'un cours, correction de quelques copies et remise des travaux, TD à élaborer et/ou animer, activité, encadrement d'élèves... Pour ces éléments d'activité en classe comme pour l'ensemble du stage, le tuteur-établissement conserve la pleine responsabilité pédagogique.

Pour les futurs CPE :

- Observation aux côtés du CPE des séquences de suivi et d'entretien (avec un ou des élèves par exemple, avec des parents, avec des acteurs de la communauté éducative) ;
- Élaboration d'éléments de pratique accompagnée, après un temps de simple observation, par des activités convenues avec l'étudiant(e) : animation, en présence du tuteur-établissement, d'une action de formation à une citoyenneté participative par exemple.

Activités/suggestions

- une rencontre avec l'étudiant(e) si possible avant le début des observations, afin de poser les cadres du stage et de lui permettre de préparer ses observations ;
- un accord sur les conditions de l'observation ;

- une explication en amont du cours observé pour fixer les cadres de celui-ci (position du cours dans l'année, objectifs, caractéristiques de la classe...).

Connaissance du monde professionnel

Dans la mesure des possibilités et du calendrier, le tuteur-établissement peut aider/conseiller l'étudiant qui se destine à l'enseignement à :

- Rencontrer d'autres professeurs, dans la discipline de référence, mais aussi dans d'autres disciplines, dans la limite de l'acceptation des enseignants ;
- Rencontrer la communauté éducative : Proviseur, proviseur-adjoint, CPE, ...
- Participer aux rencontres collectives/individuelles avec les parents d'élèves ;
- Découvrir le CDI, les outils utilisés dans l'établissement du type TBI, ENT... ;
- Participer aux Conseils d'établissement, dans la mesure de l'acceptation de tous les acteurs : Conseils de classe, Conseil de Vie Lycéenne, ...

Le tuteur-établissement peut aider/conseiller l'étudiant qui se destine au métier de CPE à :

- Rencontrer des enseignants (les professeurs principaux en salle des professeurs par exemple) ;
- Rencontrer la communauté éducative dans son travail au quotidien : personnels de direction (Principaux/Proviseurs et leurs adjoints, Chef de travaux, personnels ATOSS (ateliers, bureaux, self, infirmerie, etc.), l'équipe Vie scolaire/AVS, dans la limite de leur acceptation et de leur disponibilité ;
- Participer aux rencontres collectives/individuelles avec les parents d'élèves ;
- Découvrir le CDI, les outils utilisés dans l'établissement du type TBI, ENT... ;
- Participation à une réunion d'équipe, à un conseil de classe, à un dispositif d'accueil et de suivi, au conseil de vie lycéenne, au FSE, etc.

Dans tous les cas :

Tous les tuteurs en établissement établiront un rapport de stage qui présentera une analyse et un bilan de l'étudiant sur son activité durant le stage.

Missions de l'étudiant : il incombe à l'étudiant stagiaire de se conformer à l'emploi du temps qui lui sera assigné par le chef d'établissement. Ce stage lui permettra de :

- construire des outils de préparation de classe ;

- analyser leur propre pratique (réflexivité) ;
- repérer des profils scolaires ;
- recueillir des données sur l'établissement, le cycle et la classe (outils de l'enseignant notamment) ainsi que sur les dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté (différenciation pédagogique, PPRE, dispositifs d'aide, etc.).

Pour le parcours CPE, il s'agit en outre :

- de recueillir les données nécessaires au diagnostic de la vie scolaire ;
- de recueillir les outils de suivi des élèves ;
- de recueillir les outils du pilotage et de l'animation de la vie scolaire ;
- de recueillir les outils de pilotage du groupe des assistants d'éducation.

L'analyse porte en priorité sur la conception de la séquence d'enseignement/apprentissage et les réponses des élèves. Les CPE analyseront les outils dans leur contexte, en vue d'une décontextualisation.

Évaluation : ce stage constitue le plus souvent la première expérience de l'étudiant en classe ou en milieu scolaire. Il sera évalué par le tuteur-établissement. L'attitude et le comportement de l'étudiant devront être pleinement compatibles avec l'exercice du métier. En particulier, son stage ne sera pas validé si l'un des points suivants fait l'objet d'une évaluation négative :

- son assiduité et sa ponctualité ;
- le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ;
- son attitude et son langage en présence des élèves ou dans les interactions.

Le tuteur portera un jugement sur :

- sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre une séance de classe ou une séance d'accompagnement d'élèves d'une ou de plusieurs classes et notamment dans leur formation à une action participative ;
- sa capacité à mener une analyse réflexive sur une séance de classe ou sur sa pratique et sur les outils et matériel utilisés pour mener à bien le suivi des élèves reconnus dans leur globalité et les échanges avec les autres acteurs de la communauté éducative.

Il est attendu par les responsables du Master MEEF une analyse la plus précise possible par les tuteurs-établissement. Celle-ci doit en effet permettre aux équipes pédagogiques de ne pas autoriser un étudiant qui ne respecterait pas les principes essentiels des métiers de l'enseignement et de l'éducation à poursuivre son cursus à l'ESPE sans un profond changement d'attitude.

Le second stage d'observation et de pratique accompagnée

D'une durée de 2 semaines, le second stage se déroule aux mois d'avril-mai.

Cadrage Général

Ce stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Il fait suite au stage d'observation qui a eu lieu en novembre-décembre.

Objectifs et finalités du stage

Le premier stage était, pour la majorité des étudiants, un stage de découverte. Il a été l'occasion d'alterner des temps d'observation et d'intervention progressive et ponctuelle.

La pratique accompagnée est au cœur de ce second stage qui doit être conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe.

Cette période de stage s'accompagne à l'université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, d'une vingtaine d'heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l'étudiant à son travail de pratique accompagnée et d'analyse.

Le contenu du stage, activités confiées au stagiaire

Ce second stage doit permettre au stagiaire de s'exercer à la conduite de la classe ou de participer à l'animation de la Vie scolaire sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du professeur d'accueil.

Missions du tuteur-établissement

Il revient au tuteur de confier au(x) stagiaire(s) la prise en main partielle ou totale de séquences d'enseignement dont le contenu lui aura été présenté préalablement et, à posteriori, de procéder à l'analyse de la conception de la séance, de la prise en compte des réponses des élèves, avec le(s) stagiaire(s).

Pour la mention « CPE », le tuteur confiera au(x) stagiaire(s) la prise en main de dossier de la vie scolaire.

Missions de l'étudiant

Il incombe à l'étudiant stagiaire de se conformer à l'emploi du temps qui lui sera assigné par le directeur de l'école ou le chef d'établissement. Ce stage lui permettra de :

- Construire des outils de préparation de classe,
- Analyser leur propre pratique (réflexive) au travers de débriefing avec le tuteur,
- Repérer des profils scolaires et de recueillir des données sur la classe ou les élèves, notamment sur les dispositifs d'accompagnement de ces derniers (PPRE,...).

⇒ **Un rapport de stage** est produit par le tuteur à la fin du stage. L'étudiant doit constituer un **dossier** comportant l'ensemble de ces rapports tout au long de son cursus et de le mettre à disposition du tuteur ou de tout autre visiteur de l'Éducation Nationale ou de l'Université.

Pour la mention « CPE », cette deuxième période de stage s'accompagne plus spécifiquement de la finalisation d'un dossier professionnel destiné à la première épreuve orale d'admission du concours CPE intitulée « Mise en situation professionnelle » :

Rappel de l'épreuve 1 :

Cette épreuve de « Mise en situation professionnelle » prend appui sur un dossier dactylographié de **dix pages au plus, annexes incluses**, élaboré par le candidat, **par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation**

Elle comporte un exposé du candidat, élaboré à partir d'une question, posée par le jury, portant sur le dossier. Elle est suivie d'un entretien. **Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à construire une situation mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc, et à en dégager une ou plusieurs problématiques.** L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche.

Elle permet d'évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves. **Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier.**

Le jury appréciera l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche (Cf. Arrêté du 19 avril 2013 MEN).

Le stage devient donc un moment privilégié à une mise en situation professionnelle que le stagiaire devra mettre à profit en cette deuxième période pour la finalisation de son dossier professionnel.

Evaluation du stage

Les comptes rendus de stage sont détaillés en *annexe 3 pour les professeurs du second degré* et en *annexe 4* pour les CPE.

Evaluation des stages en M1

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	Validée de façon binaire. Acquis/ Non acquis. Délivre uniquement des ECTS. Non compensable. Non capitalisable.
--	---

ANNEXES

Annexe 1 : Coordonnateurs des différents parcours M1/M2 MEEF

Dans toute correspondance (mail, courrier), merci de préciser M2 PFSE + Discipline.

Anglais	UNS	Bénédicte GUILLAUME	M1		Benedicte.GUILLAUME@unice.fr
		Simona OLIVA		M2	simona.oliva@unice.fr
	UTLN	Pierre-François PEIRANO	M1		pierre-francois.peirano@univ-tln.fr
		Salhia BEN-MESSAHEL		M2	salhia.ben-messahel@univ-lille.fr
Conseiller Principal d'Education (CPE)	UNS	Rania HANAFI	M1	M2	Rania.HANAFI@unice.fr
Education Physique et Sportive (EPS)	UNS	Rémi BARILI David SETTE	M1		Remi.BARILI@unice.fr David.SETTE@unice.fr
		Xavier LOPEZ David SETTE		M2	Xavier.LOPEZ@unice.fr David.SETTE@unice.fr
Lettres	UNS	Isabelle VEDRENNE-FAJOLLES	M1		isabelle.vedrenne-fajolles@unice.fr
		Véronique MONTAGNE		M2	Veronique.MONTAGNE@unice.fr
	UTLN	Guillaume BERTHON	M1		berthon@univ-tln.fr
		Alain DEMARCO		M2	Alain.DEMARCO@unice.fr
Musique	UNS	Annick FIASCHI-DUBOIS	M1	M2	annick.fiaschi-dubois@unice.fr
Histoire-Géographie	UNS	Eric CHAUDRON	M1	M2	eric.chaudron@unice.fr
Lettres – Histoire-Géographie	UNS	Eric CHAUDRON		M2	eric.chaudron@unice.fr
Mathématiques	UNS	Denis TORRALBA	M1		Denis.Torralba@unice.fr
		Alain PATRITI		M2	alain.patriti@unice.fr
	UTLN	Hubert PREBET Jean-Marie BARBAROUX	M1		Hubert.PREBET@unice.fr jean-marie.barbaroux@univ-tln.fr

		Thierry ASTRUC		M2	Thierry.ASTRUC@unice.fr
Espagnol	UNS	Christine DI-BENEDETTO	M1		christine.di-benedetto@unice.fr
		Marie-Laure ACQUIER		M2	Marie-Laure.ACQUIER@unice.fr
	UTLN	Jose GARCIA-ROMEU	M1	M2	jose.garcia-romeu@univ-tln.fr
Économie gestion	UNS	Marie-Hélène BONIFASSI	M1	M2	marie-helene.bonifassi@unice.fr
Sciences Economiques et Sociales (SES)	UNS	Géraldine BOZEC	M1	M2	Geraldine.BOZEC@unice.fr
Italien	UNS	Véronique MERIEUX	M1	M2	Veronique.MERIEUX@unice.fr
Sciences et Vie de la Terre (SVT)	UNS	Jean-Marc. LARDEAUX	M1		Jean-Marc.LARDEAUX@unice.fr
		Fabrice JOUFFRAY		M2	Fabrice.JOUFFRAY@unice.fr
Sciences Physiques - Chimie	UNS	Didier ORLANDI	M1	M2	Didier.ORLANDI@unice.fr
Maths – Sciences	UNS	Alain PATRITI		M2	alain.patriti@unice.fr
Allemand	UNS	Christine SCHMIDER	M1	M2	Christine.SCHMIDER@unice.fr
ST212e	UNS	Joseph KOUNEIHHER	M1	M2	joseph.kouneiher@unice.fr
Documentation	UNS	Dominique CHABANT	M1	M2	Dominique.CHABANT@unice.fr

Annexe 1 bis : Coordonnées scolarités et secrétariats

Dans toute correspondance (mail, courrier), merci de préciser M2 PFSE + Discipline.

Nom	Parcours ou fonction	Adresse électronique	Téléphone
SCOLARITES et SECRETARIATS PEDAGOGIQUES scol2D@listes.espe-nice-toulon.fr			
NICE			
Sabine COURTIN	<i>Responsable du Service scolarité</i>	Sabine.COURTIN@unice.fr	04 93 53 75 32
Stéphanie BONIFASSI	<i>EPS, Documentation, SES, Éco-Gestion, Histoire-Géographie, Lettres-Histoire</i>	Stephanie.BONIFASSI@unice.fr	04 93 53 75 69
Wendy PROCURANTI	<i>Maths, Physique-Chimie, SVT, Maths-Sciences</i>	Wendy.PROCURANTI@unice.fr	04 93 53 75 35
Claire PELLEGRINO	<i>Langues, Lettres, Musique</i>	Claire.PELLEGRINO@unice.fr	04 93 53 75 33
Christelle JAUBERT	<i>LV, CLES</i>	Christelle.JAUBERT@unice.fr	04 93 53 75 32
Dominique CERAVOLO	<i>Parcours adapté, Stages pour les non-PFSE</i>	Dominique.CERAVOLO@unice.fr	04 93 53 75 29
TOULON – LA SEYNE			
Christine LEFEBVRE	<i>Culture commune</i>	Christine.LEFEBVRE@unice.fr	04 94 10 98 62
Delphine ESPOSITO	<i>Maths</i>	delphine.esposito@univ-tln.fr	04 94 14 23 00
Fanny DOLLONE	<i>Lettres, Espagnol, Anglais</i>	dollone@univ-tln.fr	04 94 14 29 67
DRAGUIGNAN			
Berengère MATHIEU	<i>CPE, STI</i>	Berengere.MATHIEU@unice.fr	04 94 60 44 74

Master 1 MEEF

- Stage de pratique accompagnée -

Attestation de stage du tuteur de stage

Cette attestation est à remettre au plus tard 10 jours après la fin du stage au service de scolarité du centre George V :

- soit par la poste à l'adresse suivante : ESPE - A l'attention de Mme Ceravolo (bureau 323) - 89 avenue George V – 06046 Nice Cedex 1
- soit par mail à l'adresse suivante : Dominique.CERAVOLO@unice.fr

Nom de l'étudiant :

Prénom :

Parcours (Discipline) :

Lieu du stage :

Établissement :

Niveau(x) de classe(s) :

Nom du tuteur de stage :

Vous venez de recevoir dans votre classe un étudiant de master 2 MEEF. Quel est votre avis sur : (ces indicateurs sont extraits du référentiel de compétences du professeur du 25 juillet 2013 – Cf. extrait ciblé pour le stage M1 ci-joint)

1) Son assiduité et sa ponctualité ; le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ; son attitude et son langage:

2) Sa capacité à élaborer une séquence, une séance :

3) Sa capacité à conduire des apprentissages, votre appréciation :

Nombres de séances partielles ou totales confiées au stagiaire :

4) Sa capacité à prendre en charge un groupe d'élèves ou la classe :

5) Sa capacité à conduire une première analyse réflexive sur sa pratique ou celle d'un pair, sur les outils et matériel utilisés, sur les apprentissages des élèves et leur attitude :

- 6) Son investissement personnel au cours de ce stage :
- 7) Sa capacité à écouter les conseils et à les mettre en œuvre :
- 8) Sa maîtrise de la discipline :
- 9) Sa capacité à prendre en compte la diversité des élèves :

Appréciation générale et autres points éventuels à préciser :

Conseils :

Signature du tuteur de stage :

Pris connaissance le :

Signature de l'étudiant :

ANNEXE 1

Compétences retenues / référentiel 2013 pour le stage M1

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école,
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques,
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves,
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage,
- Prendre en compte la diversité des élèves,

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives,
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel,
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action,
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique,
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement,

Les professeurs, praticiens (experts) des apprentissages

- **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves**
 - o Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs.
 - o Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun,
 - o Favoriser l'intégration de compétences transversales.
- **Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**
 - o Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance,
 - o Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échange et de collaboration entre pairs,
 - o Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité.

ANNEXE 2 EVALUATION

Ce stage constitue la troisième expérience de l'étudiant en classe. Il sera évalué par le tuteur de la classe. L'étudiant devra faire preuve d'un comportement irréprochable. Son stage ne sera pas validé si l'un des points suivants fait l'objet d'une évaluation négative :

- Son assiduité et sa ponctualité ; le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ; son attitude et son langage en présence des élèves ou dans vos interactions,
- Sa capacité à conduire des apprentissages,
- Sa capacité à prendre en charge un groupe d'élèves ou la classe,
- Son investissement personnel au cours de ce stage,
- Sa capacité à conduire une première analyse réflexive sur sa pratique ou celle d'un pair, sur les outils et matériel utilisés, sur les apprentissages des élèves et leur attitude,
- Sa maîtrise de la discipline :

Les tuteurs doivent répondre de manière la plus précise possible pour permettre aux équipes pédagogiques de ne pas autoriser un étudiant qui ne respecterait pas les principes essentiels du métier d'enseignant à poursuivre son cursus.

Master 1 MEEF – CPE

- Stage d'observation et pratique accompagnée -

Ce document est à destination des tuteurs de stage que l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education remercie chaleureusement d'avoir accepté de recevoir l'un(e) de ses étudiant(e)s. Il s'agit d'un outil qui doit permettre aux équipes pédagogiques de valider ou non le stage de l'étudiant dans le cadre de son master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation.

I- Cadrage Général

1) Objectifs et finalités du stage

Le stage a pour objet de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer et de tous les aspects du métier de Conseiller principal d'Education du fonctionnement scolaire. Le stage vise également à préparer l'étudiant à se familiariser avec le fonctionnement d'un établissement, et plus spécifiquement avec le service Vie scolaire et les responsabilités afférentes à la prise en charge et à l'accompagnement des élèves. Le stagiaire observera le quotidien d'un établissement où le CPE orchestre une politique éducative et de partenariat avec les différents acteurs de la communauté scolaire impulsée par les Personnels de direction. Le stagiaire se fera progressivement une idée plus précise des compétences et des missions attendues du métier de CPE dans le contexte d'un EPLE fixées par le Référentiel de l'inspection générale et les textes statutaires, qu'il s'agisse du suivi administratif, pédagogique et éducatif des élèves tant à l'échelle individuelle que collective et des relations avec les parents.

Le stage s'inscrit dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Cette période de stage s'accompagne à l'université, outre les enseignements disciplinaires, didactiques, transversaux et de culture scientifique, de 10 heures de formation professionnelle spécifique avant, pendant et après le stage afin de préparer l'étudiant à son travail d'observation, de pratique accompagnée et d'analyse .

2) Le contenu du stage, activités confiées au stagiaire

Le stage doit permettre au stagiaire d'observer la pratique quotidienne d'un CPE mais également le fonctionnement général d'un établissement scolaire. C'est dans cette perspective que le stagiaire exercera une prise de responsabilité et un accompagnement progressifs des élèves sous l'autorité, et avec l'aide et les conseils, d'un CPE tuteur d'accueil.

II –Activités/suggestions

1) Les observations/pratiques en classe/ accompagnement en dehors de la classe

- Une rencontre avec l'étudiant(e) si possible avant le début des observations, afin de poser les cadres du stage et de lui permettre de préparer ses observations ;
- Un accord sur les conditions de l'observation (ex : acceptez-vous d'être enregistré ? Auront-ils une table pour pouvoir apporter un ordinateur ou doivent-ils noter sur leurs genoux...?) ;
- Une explication en amont des conditions de l'observation pour fixer les cadres de son déroulement, les enjeux, et les objectifs ;
- Observation aux côtés du CPE des séquences de suivi et d'entretien (avec un ou des élèves par exemple, avec des parents, avec des acteurs de la communauté éducative) ;
- Elaboration d'éléments de pratique accompagnée, après un temps de simple observation, par des activités convenues avec l'étudiant(e) : animation, en présence du tuteur, d'une action de formation à une citoyenneté participative par exemple ;
- Une analyse et un bilan de l'étudiant sur son activité durant le stage.

2) Connaissance du monde professionnel

Dans la mesure des possibilités et du calendrier, le tuteur peut aider/conseiller l'étudiant à :

- Rencontrer des enseignants (les professeurs principaux en salle des professeurs par exemple) ;
- Rencontrer la communauté éducative dans son travail au quotidien : personnels de direction (Principaux/Proviseurs et leurs adjoints, Chef de travaux, personnels ATOSS (ateliers, bureaux, self, infirmerie, etc.), l'équipe Vie scolaire/AVS, dans la limite de leur acceptation et de leur disponibilité ;
- Participer aux rencontres collectives/individuelles avec les parents d'élèves ;
- Découvrir le CDI, les outils utilisés dans l'établissement du type TBI, ENT... ;
- Participation à une réunion d'équipe, à un conseil de classe, à un dispositif d'accueil et de suivi, au conseil de vie lycéenne, au FSE, etc.

CONTACTS

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

MASTER MEEF – Encadrement Educatif CPE : Rania.Hanafi@unice.fr

ADMINISTRATION ESPE

Directrice ESPE : Isabelle.Negro@unice.fr

Responsable de formation second degré : [Cécile Unice \(Cecile.BOURIN-RICBOURG@unice.fr\)](mailto:Cécile.Unice (Cecile.BOURIN-RICBOURG@unice.fr))

Service stages 2nd degré (06 et 83) : Dominique.CERAVOLO@unice.fr

Service scolarité : Sabine.COURTIN@unice.fr

Master 1 MEEF – CPE

- Stage d'observation et pratique accompagnée –

Attestation de stage du tuteur de stage

Cette attestation est à remettre au plus tard **10 jours après la fin du stage** au service de scolarité du centre George V :

- soit par la poste à l'adresse suivante : ESPE - A l'attention de Mme Ceravolo (bureau 323) - 89 avenue George V – 06046 Nice Cedex 1 – 04 93 53 73 23
- soit par mail à l'adresse suivante : Dominique.CERAVOLO@unice.fr

Nom de l'étudiant :

Prénom :

Parcours (Discipline) : CPE

Lieu du stage :

Etablissement :

Niveau de classe :

Nom du tuteur de stage :

Vous venez de recevoir dans votre établissement un étudiant de master 1 MEEF. Quel est votre avis sur le déroulement de son stage à partir des indicateurs *extraits du référentiel de compétences communes aux personnels d'éducation et aux professeurs du 25 juillet 2013 – (Cf. extrait ciblé pour le stage M1 ci-joint)*

1) Son assiduité et sa ponctualité :

2) Le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité :

3) Son attitude et son langage en présence des élèves ou dans vos interactions :

4) Son questionnement sur le fonctionnement de l'établissement et son projet :

5) Sa capacité à prendre en charge un groupe d'élèves ou la classe :

6) Sa capacité à élaborer et à conduire une séance d'accompagnement pédagogique et éducatif des élèves et notamment dans leur formation à une action participative (a-t-il été en mesure de le faire et votre appréciation) :

7) Sa capacité à conduire une première analyse réflexive sur sa pratique ou celle d'un pair, sur les outils et matériel utilisés pour mener à bien le suivi des élèves reconnus dans leur globalité, et les échanges avec les autres acteurs de la communauté éducative :

8) Son investissement personnel au cours de ce stage :

Appréciation générale et autres points éventuels à préciser :

Conseils :

Signature du tuteur de stage :

**Pris connaissance le :
Signature de l'étudiant :**

ANNEXE 1

Compétences retenues / référentiel 2013 pour le stage M1*

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école ;
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ;
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves ;
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ;
- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action ;
- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Les professeurs et les personnels d'éducation sont des professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune.

Les professeurs, praticiens (experts) des apprentissages :

- **Maîtriser la langue française ;**
- **Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;**
 - Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs.
- **Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves**
 - Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance
 - Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité

Les compétences attendues des CPE se déclinent **plus spécifiquement** selon les grands axes suivants dont les enjeux seront redimensionnés à l'échelle du stage et des objectifs fixés (*Cf. supra* pp. 3-4) par le tuteur et le stagiaire.

➔ Acteur de la communauté éducative

- Travailler dans une équipe pédagogique.

➔ Accompagnateur du parcours de formation des élèves

- Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif ;
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté ;
- Participer à la construction des parcours des élèves.

- **Conseiller la communauté éducative et animer la politique éducative de l'établissement**

- Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps ;
- Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement ;
- Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement ;
- Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire.

Les conseillers principaux d'éducation (éducateurs et pédagogues) ont pour mission de « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel » (circulaire n°82-482 du 28 octobre 1982).

** Extrait du BO du 25 juillet 2013 définissant la liste des compétences que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier.*

ANNEXE 2

EVALUATION

Ce stage constitue la première expérience de l'étudiant en milieu scolaire. Il sera évalué par un tuteur référent. L'étudiant devra faire preuve d'un comportement irréprochable. Son stage ne sera pas validé si l'un des points suivants fait l'objet d'une évaluation négative :

- 1) Son assiduité et sa ponctualité ;
- 2) Le respect du règlement intérieur de l'établissement et des règles de sécurité ;
- 3) Son attitude et son langage en présence des élèves ou dans les interactions.

Cette évaluation négative pourra être modulée si les points relatifs à l'accompagnement pédagogique et éducatif des élèves ou d'un groupe classe sont mis en évidence :

- 6) Sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre une séance d'accompagnement d'élèves d'une ou de plusieurs classes et notamment dans leur formation à une action participative ;
- 7) Sa capacité à mener une analyse réflexive sur sa pratique et sur les outils et matériel utilisés pour mener à bien le suivi des élèves reconnus dans leur globalité et les échanges avec les autres acteurs de la communauté éducative.

Les tuteurs doivent répondre de manière la plus précise possible pour permettre aux équipes pédagogiques de ne pas autoriser un étudiant qui ne respecterait pas les principes essentiels des métiers de l'enseignement et de l'éducation à poursuivre son cursus. Cette première évaluation pourra éventuellement être modifiée si un changement notable d'attitude de l'étudiant est relevé lors du second stage qui aura lieu au mois d'avril-mai (période de 2 semaines).

Annexex5 : Abréviations – Sigles - Acronymes

1D : premier degré (école préélémentaire (maternelle) et élémentaire) ou école primaire

2D : second degré (collège et lycée)

Agrégation : Le professeur agrégé enseigne principalement dans les lycées, les classes préparatoires aux grandes écoles et dans les sections de techniciens supérieurs (BTS).

ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de handicap

B2 : niveau intermédiaire du CLES

BEP : Besoins éducatifs particuliers ou Brevet d'études professionnelles

C2i2e : certificat Informatique et Internet niveau 2 – Enseignant

CANOPé : le réseau Canopé édite des ressources pédagogiques transmédias (imprimées, numériques, mobiles, TV), répondant aux besoins de la communauté éducative. Il conjugue innovation et pédagogie pour faire entrer l'École dans l'ère du numérique.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CAPLP : Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CLES : certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur décliné en trois niveaux (B1, B2 et B3)

CPE : Conseiller principal d'éducation

CRL : Centre de ressources en langue

CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature

DA : Etudiant dispensé d'assiduité (les PFSE ne peuvent en aucun cas être concernés)

ECTS : abréviation du terme anglais « European Credits Transfer System »

E.C.U.E. : Élément Constitutif d'une Unité d'Enseignement

EPLÉ : Etablissement Public local d'enseignement (collège et lycée)

EPS : Education Physique et Sportive

ESPE : Ecole supérieure du Professorat et de l'éducation

FAD : formation à distance

H ETD : heures équivalent Travaux dirigés

I.A. –I.P.R. : Inspecteur d'académie- Inspecteur pédagogique régional.

LV : Langue vivante

M1 : 1^{ère} année de Master (on parle de Master 1)

M2 : 2^{ème} année de Master (on parle de Master 2)

MCC : Modalités de Contrôle de Connaissances

MDPH : Maisons Départementales des Personnes Handicapées

MEEF : Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

NE : Numérique éducatif

OPA : Observation et Pratique Accompagnée (stage)

PA : Pratique Accompagnée (stage)

PdT : Praticien de terrain (personnel du Rectorat intervenant dans la formation : enseignant ; chef d'établissement, Inspecteur IA IPR,....)

PFSE : Etudiant de l'espé inscrit en M2 qui est lauréat d'un concours de l'éducation nationale ; il effectue un mi-temps en établissement sur les journées dédiées et il est formation à l'espé sur les autres demi-journées.

PLC : professeurs de lycée et collège

S1 et S2 : premier semestre de l'année de M1 et second semestre de l'année de M2

S3 et S4 : semestres de l'année de M2

SES : Sciences Economiques et Sociales

STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

SVT : Sciences et Vie de la Terre

TICE : Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement

U.E. : Unité d'enseignement

ULIS : Les unités localisées pour l'inclusion scolaire

UNS : Université de Nice Sophia Antipolis

UTLN : Université de Toulon.

Annexe 6 : Calendrier de l'année

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE			JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN					
1	S		1	L	Election des délégués	1	J		1	S		1	M	Pause Pédagogique	1	V		1	V		1	L		1	M		1	S				
2	D		2	M		2	V		2	D		2	M	1	2	S		2	S		2	M		2	J		2	D				
3	L	36	3	M		3	S		3	L		3	J		3	D		3	D		3	M		3	V	18	3	L	Notes CC			
4	M	Rentrée Nice 13h30	4	J	40	4	D		4	M		4	V		4	L		4	L		4	J	14	4	S		4	M				
5	M	Rentrée Draguignan 10h30	5	V		5	L		5	M		5	S		5	M		5	M		5	V	Dépôt Sujet n°2 TC	5	D		5	M				
6	J	Rentrée Toulon 10h15	6	S		6	M		6	J	49	6	D		6	M	Réunions des délégués Nice	6	M		6	S		6	L		6	J	23			
7	V	Début des cours	7	D		7	M		7	V		7	L	Examens	7	J	Réunions des délégués Var	7	J	10	7	D		7	M		7	V				
8	S		8	L		8	J	45	8	S		8	M		8	V	6	8	V		8	L		8	M		8	S				
9	D		9	M		9	V		9	D		9	M		9	S		9	S		9	M	15	9	J		9	D				
10	L		10	M	Réunions des délégués Nice	10	S		10	L		10	J	2	10	D		10	D		10	M		10	V	19	10	L				
11	M		11	J	Réunions des délégués Var	11	D		11	M		11	V	Dépôt Sujet n°1 TC	11	L		11	L		11	J		11	S		11	M				
12	M		12	V	41	12	L	Stage EPS	12	M		12	S	Notes CC	12	M		12	M		12	V		12	D		12	M				
13	J	37	13	S		13	M		13	J	50	13	D		13	M	7	13	M		13	S		13	L	Examens	13	J	24			
14	V		14	D		14	M	46	14	V		14	L		14	J	Jury	14	J	11	14	D	Pause Pédagogique	14	M		14	V	Notes CT			
15	S		15	L		15	J		15	S		15	M		15	V	Sujet n°2 TC	15	V		15	L		15	M		15	S				
16	D		16	M		16	V		16	D		16	M		16	S		16	S		16	M		16	J		16	D				
17	L		17	M		17	S	Stage tous parcours	17	L		17	J	3	17	D	Pause Pédagogique	17	D		17	M		17	V		17	V				
18	M		18	J	42	18	D		18	M		18	V		18	L		18	L		18	J	16	18	S		18	M				
19	M		19	V		19	L		19	M		19	S		19	M		19	M		19	V		19	D		19	M				
20	J	38	20	M		20	M		20	J	51	20	D		20	M		20	M		20	S		20	L		20	J	25			
21	V		21	D		21	M		21	V	Sujet n°1 TC	21	L		21	J		21	J		21	D		21	M		21	V				
22	S		22	L		22	J	47	22	S		22	M		22	V		22	V		22	L		22	M	21	22	S				
23	D		23	M		23	V		23	D	Pause Pédagogique	23	M		23	S		23	S		23	M		23	J		23	D				
24	L		24	M		24	S		24	L		24	J	4	24	D		24	D		24	M		24	V		24	L				
25	M		25	J		25	D		25	M		25	V		25	L		25	L	Début des stages n°2	25	J	17	25	S		25	M	Jury			
26	M		26	V		26	L		26	M	52	26	S		26	M		26	M		26	V		26	D		26	M				
27	J		27	S		27	M		27	J		27	D		27	M	9	27	M		27	S		27	L		27	J	26			
28	V	39	28	D		28	M		28	V		28	L	Notes CT	28	J		28	J		28	D		28	M		28	M		28	V	
29	S		29	L	Pause Pédagogique	29	J	48	29	S		29	M		29	M		29	V		29	L		29	M	22	29	S				
30	D		30	M		30	V		30	D		30	M	5	30	M		30	S		30	M		30	J		30	D				
			31	M					31			31	J					31	D					31	V							